

Commission de régulation de l'énergie

Délibération du 30 septembre 2010 portant avis sur la demande d'évolution des tarifs réglementés de vente de gaz en distribution publique de GEDIA au 1^{er} octobre 2010

NOR : DEVE1025254V

Participaient à la séance : M. Maurice MÉDA, vice-président, présidant la séance, M. Michel THIOLLIÈRE, vice-président, M. Jean-Paul AGHETTI, Mme Anne DUTHILLEUL, M. Emmanuel RODRIGUEZ et Mme Marie-Solange TISSIER, commissaires.

Conformément à l'article 7 de la loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 relative aux marchés du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie et à l'arrêté du 21 décembre 2007 relatif aux tarifs réglementés de vente du gaz naturel des entreprises locales de distribution et de la société TEGAZ, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a été saisie pour avis, le 29 septembre 2010, par les ministres chargés de l'économie et de l'énergie, sur le barème déposé par GEDIA pour ses tarifs de vente du gaz naturel en distribution publique au 1^{er} octobre 2010. Ce barème figure en annexe du présent avis.

1. Barème déposé par GEDIA

GEDIA propose une hausse de 0,263 8 c€/kWh de la part variable de ses tarifs de vente de gaz naturel en distribution publique devant refléter la variation de ses coûts d'approvisionnement.

2. Observations de la CRE

En l'absence de la présentation par GEDIA du bilan annuel de mise en œuvre de sa formule tarifaire et de la prise en compte des coûts hors approvisionnement dans ses tarifs, en application de l'arrêté du 21 décembre 2007, le présent avis ne porte que sur l'évolution des coûts d'approvisionnement de GEDIA entre le 1^{er} juillet 2010 et le 1^{er} octobre 2010.

La CRE a vérifié que l'évolution de ces coûts sur cette période correspond bien à une hausse de 0,263 8 c€/kWh, par application de la formule déposée par GEDIA qui s'approvisionne au tarif STS de GDF Suez.

3. Avis de la CRE

La CRE émet un avis favorable au barème déposé par GEDIA.

Fait à Paris, le 30 septembre 2010.

Pour la Commission de régulation de l'énergie :
Le vice-président,
M. MÉDA

A N N E X E

TARIFS DE VENTE DE GAZ NATUREL EN DISTRIBUTION PUBLIQUE
DÉPOSÉS POUR APPLICATION AU 1^{er} OCTOBRE 2010 PAR GEDIA

Tarifs	&	Consommation annuelle indicative	Hors TVA			TVA INCLUSE		
			Prix par kWh en c€	Abonnement		Prix par kWh en c€	Abonnement	
				mensuel en €	annuel en €		mensuel en €	annuel en €
Base	Cuisine	jusqu'à 1000 kWh	6,66	2,23	26,76	7,97	2,35	28,23
B0	Cuisine et eau chaude	de 1000 à 6000 kWh	5,65	3,49	41,82	6,76	3,68	44,12
B1	Chauffage avec ou sans eau chaude et/ou cuisine	de 6000 à 30 000 kWh	4,45	11,83	141,94	5,32	12,48	149,75
B2i	Chauffage et/ou eau chaude dans chaufferies moyennes	de 30 000 jusqu'à 150 000 à 300 000 kWh (1)	4,36	15,51	186,16	5,21	16,37	196,40
B2S	Chauffage et/ou eau chaude dans chaufferie importantes	au-delà de 150 000 à 300 000 kWh (1)	77,36		928,28	81,61		979,34
			4,335	Hiver (2)		5,18		
			3,803	Été (2)		4,55		

(1) Selon les usages et la répartition

(2) Hiver du 1er novembre au 31 mars.

Été du 1er avril au 31 octobre.

Les consommations et les abonnements sont soumis :

- pour certains clients, à la TICGN

- à la CTA

- à la Contribution Unitaire